

N/REF : 17/11/2025 9H06 C:024972 I:31128
V/REF : 000211
V/Email reçu le Lundi 17/11/2025 à 9H06

SDC '14 MOUCHEROTTE'
C/O AGENCE HEURTIER
6 PLACE VICTOR HUGO
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : 14 MOUCHEROTTE
14 RUE DU MOUCHEROTTE
38360 SASSENAGE

St Martin-H, le 19 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 14 MOUCHEROTTE SASSENAGE LES VOUILANTS
M CHANTRE 06 28 62 49 72

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT COLLECTEUR MONTEE E

Donneur d'ordre : Mme V. GOUNON

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 17/11/2025 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DEBOUCHAGE DU REGARD JUSQU'AU COLLECTEUR SE SITUANT A L'ENTRÉE DU
PORTAIL DE LA RÉSIDENCE
CURAGE DES ARRIVÉES ET JUSQU'A LA SORTIE
PRESENCE DE TARTRES, GRAISSES ET DE LINGETTES

PREVOIR UN CURAGE AVEC PASSAGE CAMERA
SUSPICION DE CASSE
REPLI CHANTIER

LE 18/11/2025 A 09H30
SUITE INTERVENTION
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU COLLECTEUR EAUX USEES EXTERIEUR
EXTRACTION DE LINGETTES, DE GRAISSES
EXTRACTION DE CAILLOUX ENTRE LE REGARD DEVANT LE PORTAIL ET LE
REGARD DANS LE VIRAGE
RINCAGE DES CAISSES SIPHOIDES

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 17/11/25 à 16H27 M. G JULLIEN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	541,32
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	50	180,44	360,88
TOTAL H.T.				902,20
T.V.A. a 10,00%				90,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>992,42</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN